

2024

RAPPORT ANNUEL – ISDND de Pralong



Régie SMICTOM Serre-Ponçon

Rédigé par Ananda TROUILLET,
Responsable du site

a.trouillet@ccserreponcon.com / 0786874868

Sommaire

I.	Introduction.....	5
II.	Description générale de l'activité.....	6
II.1	Rappel juridique	6
II.2	Nouveautés administratives	6
II.3	Horaires ouverture	6
II.4	Moyens humains	6
II.5	Moyens matériels	7
II.5.1	Les engins	7
II.5.2	Suivi heures et gasoil.....	7
II.5.3	Autres matériels.....	7
II.6	Consommation eau potable et électricité	8
II.6.1	Eau Potable	8
II.6.2	Consommation électricité	8
II.7	Budget 2024-2025	9
III.	Exploitation du site.....	10
III.1	Principe d'admission des déchets.....	10
III.2	Déchets entrants	10
III.2.1	Nature et provenance	10
III.2.2	Tonnages	10
III.2.3	Caractérisations des bennes encombrants	11
III.3	Evolutions des tonnes entrantes	11
III.4	Etat du site.....	12
III.5	Travaux et aménagements	15
III.5.1	Installation logiciel Truckflow (février 2024).....	15
III.5.2	Réfection réseau biogaz (mai 2024)	15
III.5.3	Installation de la caméra thermique (juillet 2024).....	15
III.5.4	Travaux bassins ERI (Juillet-novembre 2024)	15
III.6	Ancien CET : bilan 2024	16
III.6.1	Auscultation des digues	16
III.6.2	Analyses des ERI	16
III.6.3	Analyses des biogaz.....	16
IV.	Surveillance environnementale.....	17
IV.1	Données météorologiques	17
IV.2	Gestion des Biogaz.....	17
IV.2.1	Description du réseau	17
IV.2.2	Torchère	18

IV.2.3	Analyse des biogaz	19
IV.2.4	Cartographie des émissions fugitives sur le réseau biogaz.....	19
IV.3	Analyses des Eaux Internes de Ruissèlement (ERI).....	20
IV.4	Analyses des Eaux Souterraines (ES)	20
IV.5	Gestion des Lixiviats	22
IV.5.1	Quantités produites et traitées.....	22
IV.5.2	Analyses des lixiviats.....	23
V.	Mesures contre les nuisances	24
V.1	Nuisances visuelles : envols.....	24
V.2	Nuisances Olfactives.....	24
V.3	Campagne de débroussaillage.....	24
V.4	Risque Incendie	25
VI.	Visites et contrôles.....	25
VI.1	Contrôle DREAL	25
VI.2	Comité de suivi de site	25
VI.3	Contrôles annuels.....	26
VII.	Conclusions et perspectives 2025	27
VIII.	Annexes.....	28

Rapport annuel 2024 de l'ISDND de Pralong

REGIE SMICTOM SERRE PONCON

Communauté de communes de Serre-Ponçon

Présidente de la CCSP	Chantal EYMEoud	Tel : 04.92.43.76.27
-----------------------	-----------------	----------------------

Date : 20/03/2025

Signature :



I. Introduction

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pralong située sur la commune d'Embrun (05200) est exploitée depuis 2009 (arrêté du 10 janvier 2008) par la Société VEOLIA (en prestation) via un marché public.

En 2020, la régie SMICTOM devient, au 1^{er} avril, l'exploitant direct de cette installation.

Un nouvel arrêté préfectoral complémentaire N°2024-DPP-CDD-21 du 18 mars 2024 a été rédigé suite au porté à connaissance (PAC) et au réexamen de l'ISDND de 2022 afin de mettre en cohérence l'exploitation du site avec l'arrêté ministériel de 2016.

La capacité maximale de stockage du site est de 134 000 tonnes. Le tonnage annuel est dégressif :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tonnages autorisés	6500	6300	6200	6100	6100	6100	6100	3000

La surface totale exploitable pour le dépôt des déchets est de 1,22 ha pour une côte finale atteignant 877 m au sommet du dôme (couverture non comprise).

Nos objectifs sont :

- d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de nos camions (Régie SMICTOM Serre-Ponçon),
- de réduire la production de lixiviats,
- de réduire l'emprise de l'alvéole d'exploitation,
- de réduire nos coûts,
- de limiter l'impact environnemental du site.

II. Description générale de l'activité

II.1 Rappel juridique

- ⊕ Arrêté préfectoral du 10 janvier 2008 n°2008-10-2 : extension du centre de stockage de déchets non dangereux de Pralong situé sur la commune d'Embrun au lieu-dit « Mourre-Froid ».
- ⊕ Arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.
- ⊕ Arrêté préfectoral du 19 décembre 2018 n°2018DPP-CDD 48 : Changement d'exploitant et mesures d'urgence et complémentaires de l'installation de déchets non dangereux d'Embrun exploitée par la Communauté de communes de Serre-Ponçon au lieu-dit « Mourre-Froid » sur la commune d'Embrun.
- ⊕ Arrêté ministériel du 7 août 2023 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux
- ⊕ Arrêté préfectoral complémentaire N°2024-DPP-CDD-21 du 18 mars 2024 : Réévaluation des tonnages et de la date de fin d'exploitation

II.2 Nouveautés administratives

Depuis le 1^{er} avril 2020, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pralong est exploitée en direct par La Régie SMICTOM Serre-Ponçon, service déchets de la communauté de communes de Serre-Ponçon.

II.3 Horaires ouverture

Le site est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'opérateur du site est présent les samedis, les dimanches et les jours fériés selon les besoins du service.

Pour les apports extérieurs en gravats et terre, les usagers prennent rendez-vous et viennent quand le site est ouvert (8h30-12h).

L'après-midi, le site est fermé, afin d'en optimiser l'exploitation.

II.4 Moyens humains

L'équipe se compose d'

- Une responsable de site (0,5 ETP)
- Un opérateur sur site (1 ETP)

Trois agents du pôle technique de la régie SMICTOM Serre-Ponçon et la responsable de site sont formés pour assurer les remplacements de l'opérateur.

Remplacement de l'Opérateur :

- Arrêt maladie : 126,5 heures de remplacement
- Congés annuels + RTT : 170,8 heures de remplacement
- Aide technique : 52 heures (7.5 jours)

Indicateurs des ressources humaines : (opérateur + responsable)

Accident du travail : aucun

Absence : 1 journée (journée enfant malade)

Arrêt maladie : 1 mois

Les formations réalisées en 2024 sont :

Intitulé de la formation	Agents Formés	Nombre de jour
Formation incendie extincteur	Michel GRANDJEAN	1 jour

II.5 Moyens matériels

II.5.1 Les engins

Engins	Marque et Type	Utilisation	photos
Pelle	314 E - Caterpillar	Livrée le 23/03/2021 Petits travaux, couverture	
Compacteur	826 G - Caterpillar	Livré le 26/06/2020 Transfert, mise en œuvre et compactage des déchets	

II.5.2 Suivi heures et gasoil

Engins	Marque et Type	Heures d'utilisation	Gasoil
Pelle	314 E - Caterpillar	618 heures (soit -143 h 2022)	4 828 litres
Compacteur	826 G - Caterpillar	325 heures (soit - 29 h 2022)	10 493 litres
Compresseur	25C Compair		78 litres
		TOTAL	15 399 litres (- 619l)

En 2024, la consommation totale des engins a baissé de 619 litres. Le travail du compacteur a été réduit à une zone plane et limitée. La pelle est utilisée pour les petits travaux : talus, tranchée, étalement des déchets.

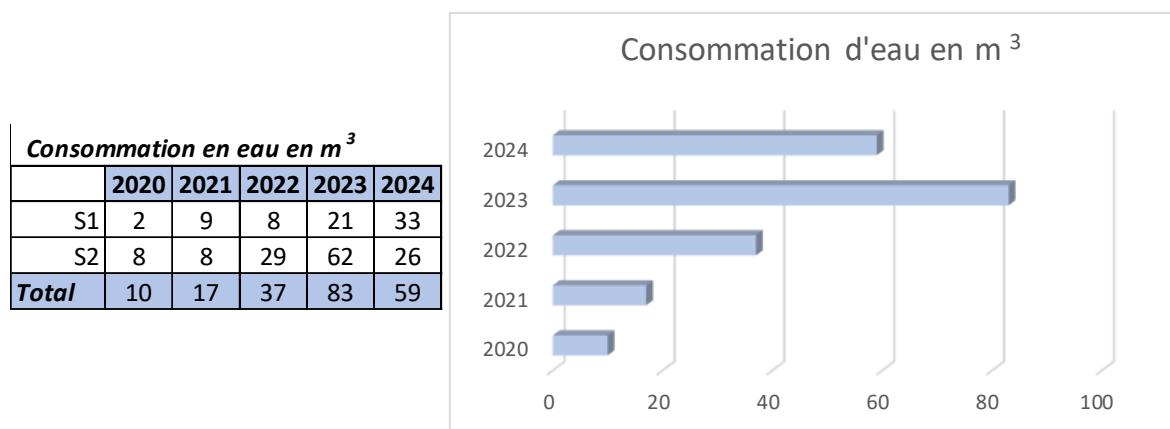
II.5.3 Autres matériels

- Conteneur maritime,
- Compresseur de chantier C25 Compair,
- Matériels de levage et de traction,
- Outilage : pelle, pioche, brouette, râteau
- Mallettes de petits outillages,
- 1 cuve à GNR de 800 litres,
- 1 bac de rétention pour les huiles,
- Colonne biflux pour les envols,
- Débroussailleuse, sécateur.

II.6 Consommation eau potable et électricité

II.6.1 Eau Potable

La consommation d'eau potable pour l'année 2024 est de 59 m³ : cette baisse est directement liée au remplissage de l'unité de lavage qui se fait sur un autre point.



Utilisation de l'eau potable :

- Sanitaires
- Arrosage anti-poussière
- Nettoyage des engins / pont bascule

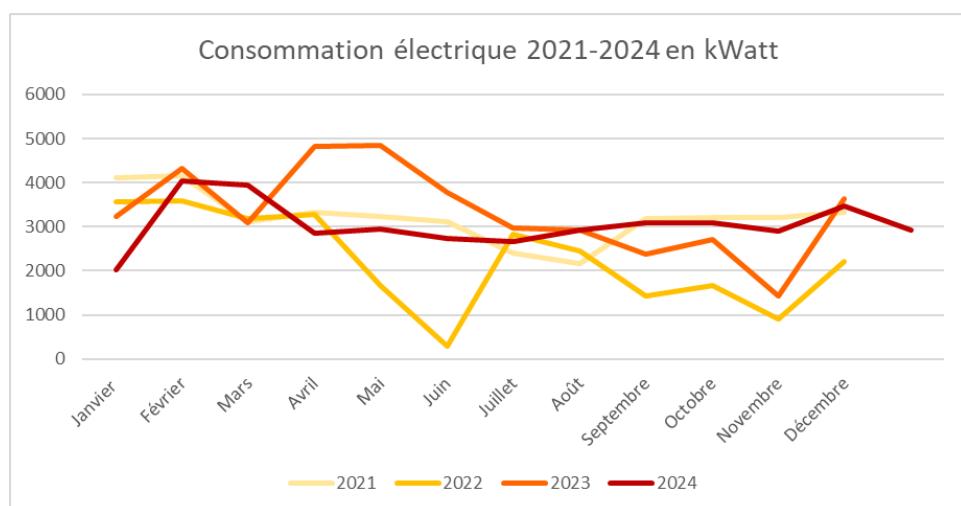
II.6.2 Consommation électricité

La consommation d'électricité 2024 est de 36 356 kWh pour un montant de 11562.61 €. Les principales consommations sont :

- 6 caméras + le serveur + 1 caméra thermique
- Algeco : ordinateur + climatisation + radiateur
- Ozoneur
- Pompe bassin lixiviats + pompe puits à lixiviats
- Pont bascule + borne

La torchère n'est pas raccordée sur la consommation de l'ISDND mais sur celle de la déchèterie d'Embrun.

Elle consomme 0.7kWatt / heure soit en 2024 5868 kW par an pour un montant d'environ 1468 €.



II.7 Budget 2024-2025

2025	CA 2024	BUDGET 2025
Fonctionnement		
Dépenses	845 854 €	741 254 €
TGAP	339 250 €	328 403 €
Chap 11	506 604 €	412 851 €
dt intempéries	157 782 €	0 €
Recettes	135 663 €	0 €
Investissement	CA 2024	BUDGET 2025
Dépenses	108 178 €	143 950 €
Etudes AMO	22 920 €	24 840 €
Matériel	75 451 €	54 310 €
Travaux	9 807 €	64 800 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

En 2024, les dépenses de l'ISDND (hors emprunt, amortissement et personnel) sont de 845 854€ en fonctionnement et de 108 178€ en investissement. En 2025 la TGAP augmente de 2€/T mais le tonnage enfoui a baissé (soit une baisse de -10987€). Sur le chapitre 011, on notera une hausse liée au transport et traitement des lixiviats et aux travaux liés à la crue de décembre 2023.

Frais d'étude	2031	24 840,00 €	24 840,00 €	AMO bureau d'études EODD
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	33 200,00 €	24 000,00 € 600,00 € 2 568,00 € 3 000,00 € 3 000,00 €	Filet anti-envols Regard PL moteur ozoneur Panneaux photovoltaïques Echelle bassin
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	960,00 €	960,00 €	Etagères
Matériel de bureau et matériel informatique	21838	2 134,20 €	934,20 € 1 200,00 €	onduleur + écran Logiciel RNDTS extension
Autres matériels	2188	19 374,00 €	1 800,00 € 17 574,00 €	compteur lix Portique radioP
Constructions	2313	27 600,00 €	27 600,00 €	Extension auvent, clôture bassin +
Autres immobilisations corporelles en cours	2318	37 200,00 €	18 000,00 € 19 200,00 €	Membrane / Talus Reprise réseau biogaz 70m

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP	42 €	54 €	58 €	61 €	63 €	65 €

III. Exploitation du site

III.1 Principe d'admission des déchets

L'arrêté préfectoral précise (cf. article 5) que « seuls les déchets municipaux classés non dangereux » sont admis. Les déchets non admis sont précisés dans l'annexe II de l'arrêté du 31 décembre 2001 relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés.

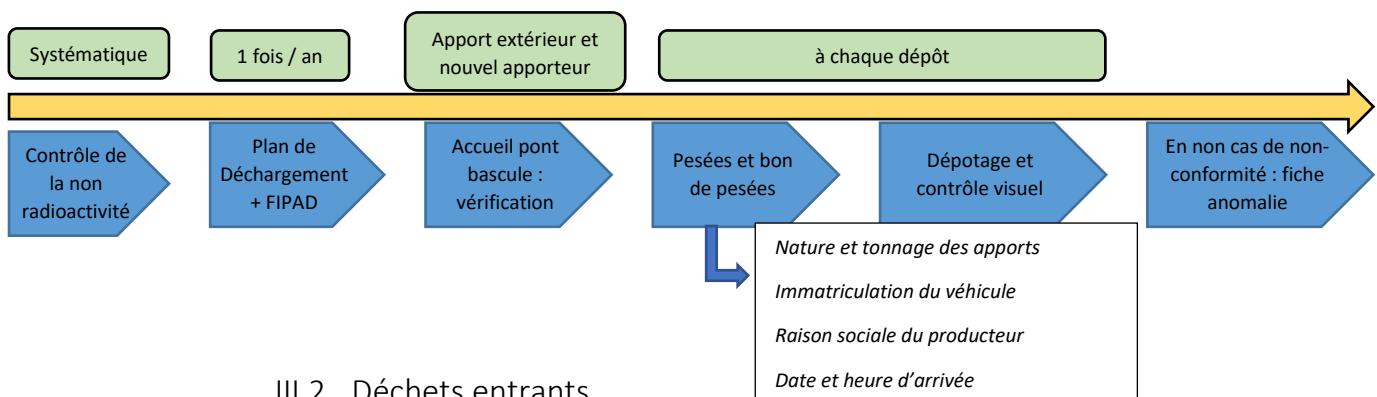
Annexe 1 : déchets non admis sur l'ISDND de Pralong

Chaque année l'apporteur de déchets doit remplir une FIPAD (Fiche Identification Préalable à l'Admission des Déchets) et un plan de déchargement pour accéder au site. Cette FIPAD indique la nature et la provenance du déchet ainsi que l'identité du producteur et du transporteur. Le certificat d'acceptation préalable est intégré à la FIPAD. Une caractérisation visuelle est également inscrite dans cette FIPAD.

En 2024, 3 FIPAD ont été renvoyées complétées et signées.

Annexe 2 : modèles de FIPAD et de plan de déchargement

L'admission des déchets fait l'objet d'un protocole :



III.2 Déchets entrants

III.2.1 Nature et provenance

Type de déchets	Provenance	Code déchets
Encombrants	Déchèteries d'Embrun et de Savines-le-Lac	20 03 07
Ordures ménagères résiduelles	Territoire de la CC de Serre-Ponçon	20 03 01
Déchets de Voiries	Commune d'Embrun	20 03 03
DAE	Déchets agricoles hors filières de recyclage	20 03 01
Sables souillés	CCSP	19 08 99
Déchets de dégrillages	STEP de Chorges, Embrun et Les Orres	19 08 01

III.2.2 Tonnages

En 2024, 5 410 tonnes de déchets ont été enfouis sur l'ISDND de Pralong dont 85 % correspondent aux ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire de la CC de Serre-Ponçon.

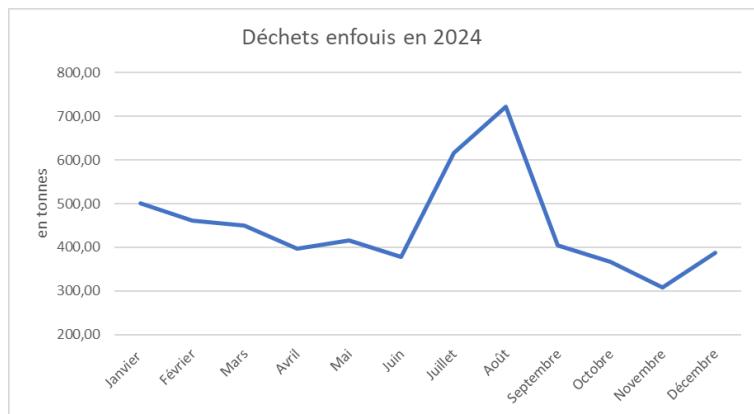
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets enfouis	7408	5731	5699	5346	6187	5801	5410

La quantité de déchets enfouis est liée très fortement à la saisonnalité touristique hivernale et estivale.

Le territoire est doté de trois stations de ski : Les Orres, Réallon et Crevoux.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte des ordures ménagères de Chorges est assurée par la Régie SMICTOM.

Entre 2023 et 2024, le tonnage de déchets enfouis a baissé de 390 tonnes soit - 6,7%.



III.2.3 Caractérisations des bennes encombrants

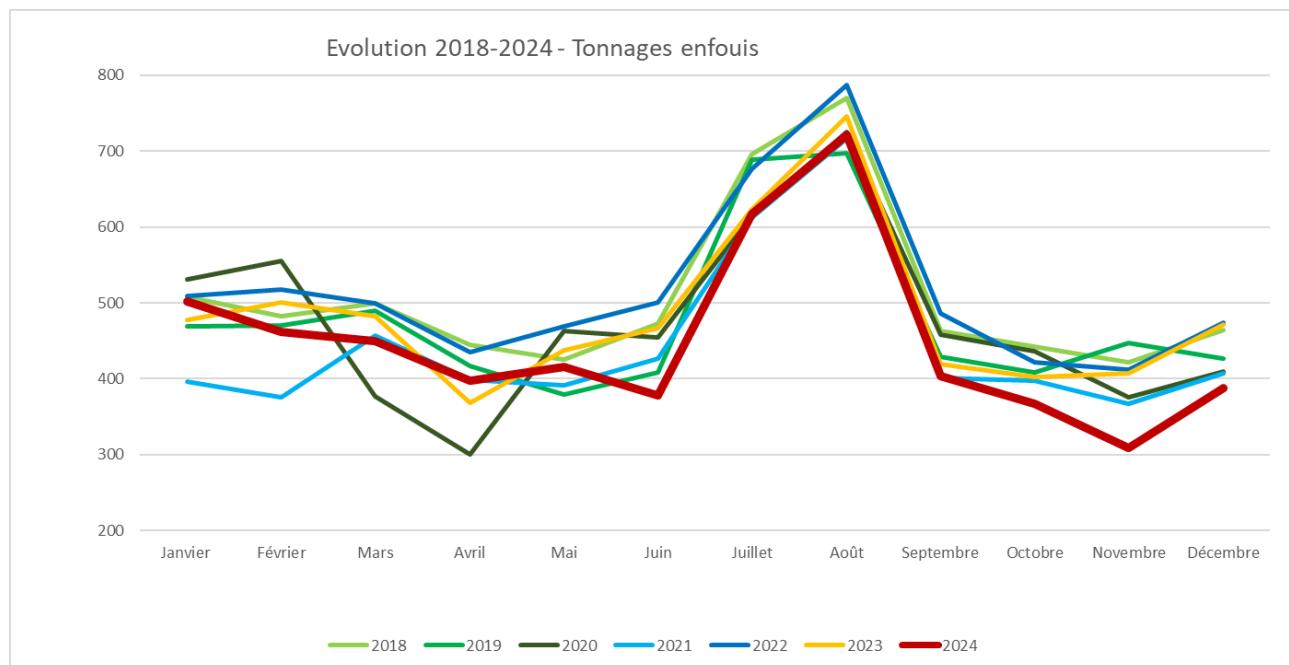
En novembre 2024, CITEO a organisé une caractérisation sur nos camions d'ordures ménagères. Il reste encore entre 22% et 37% de valorisable dans nos ordures ménagères (attention : ces données sont issues de caractérisations « allégées », les résultats sont donc une indication).

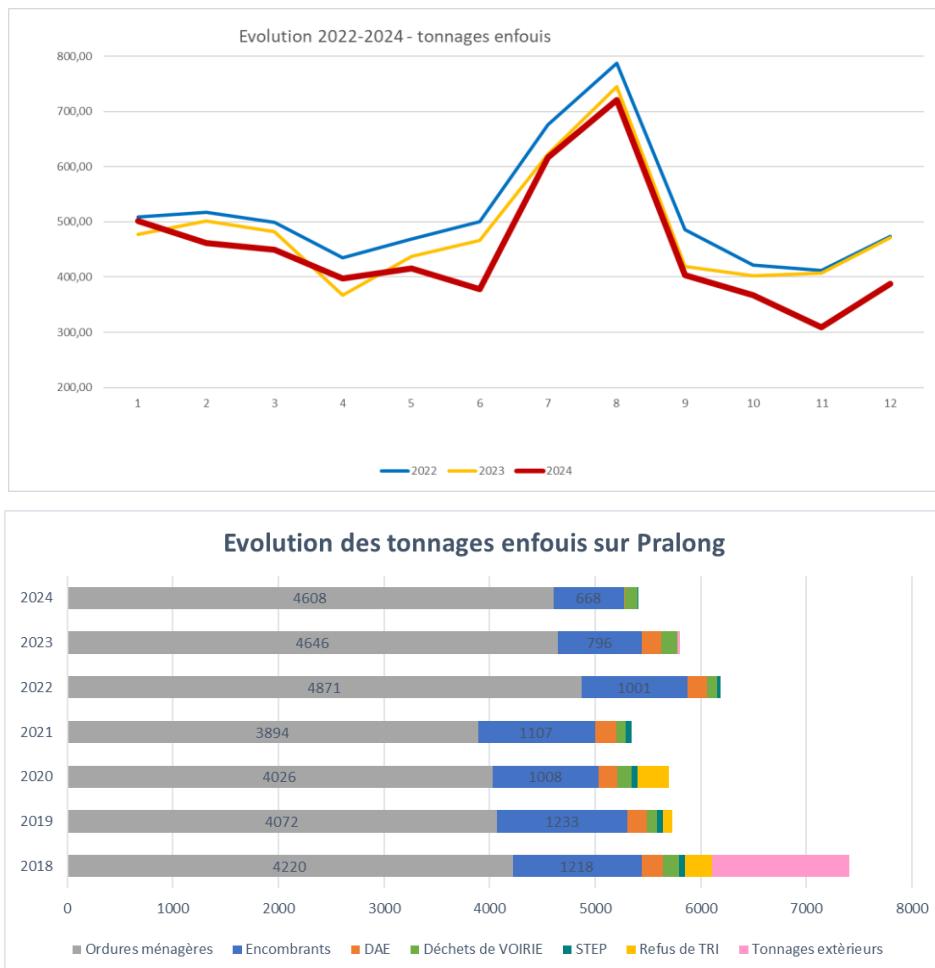
Une nouvelle campagne de caractérisations aura lieu en 2025 pour nos bennes d'encombrants et nos ordures ménagères.

	26/11/2024	25/11/2024	25/11/2024
Emballages	21,0%	22,3%	28,2%
Verre	1,6%	6,9%	8,6%
Ordures ménagères	77,4%	70,8%	63,2%

III.3 Evolutions des tonnes entrantes

Depuis 2018, la quantité de déchets enfouis est en baisse, - 22,2 % (sans prendre en compte les tonnages extérieurs de 2018 et avec ceux de Chorges pour être à territoire identique).





Entre 2023 et 2024, de nouvelles filières REP du bâtiment ont été installées en déchèterie et ont eu un impact direct sur le tonnage des encombrants - 127 tonnes.

La baisse des DAE (Déchets d'Activité Economique) s'explique principalement par l'arrêt de l'acceptation des bennes de Super U car absence de caractérisation de leurs déchets.

III.4 Etat du site

L'article 18 de l'arrêté préfectoral demande que soit réalisé annuellement un relevé topographique accompagné d'un document décrivant la surface occupée par les déchets et le volume.

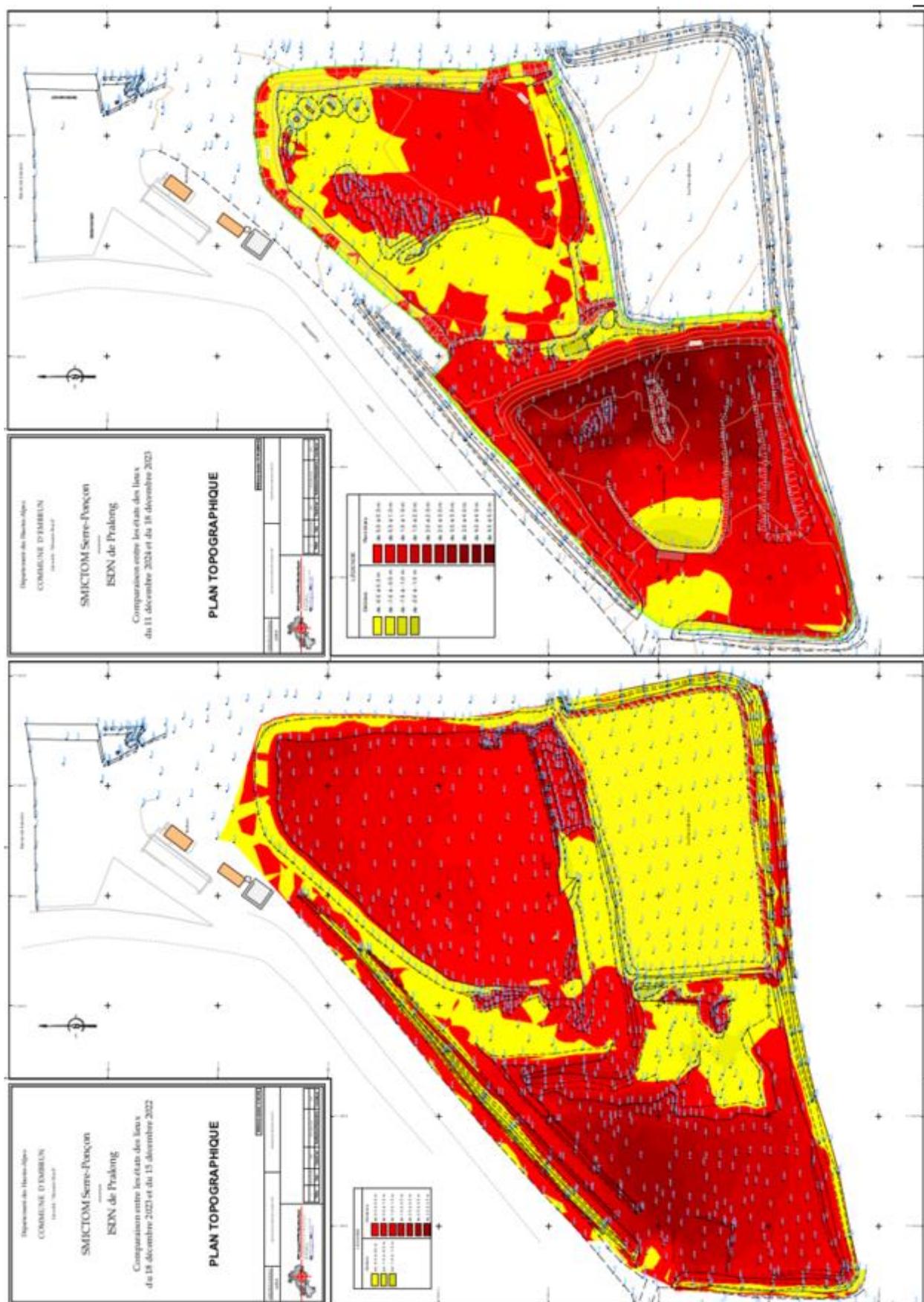
Le cabinet de géomètre expert POTIN a réalisé un relevé en décembre 2024.

Déchets apportés sur le site entre le 18/12/2023 et le 11/12/2024 : 6 425 m³

Les tonnages entrants sont de 5 410 T de déchets, 1452.12 T de terre de saupoudrage et 1132.99 de gravats soit 7 995 tonnes pour donner une densité de 1,24 T / m³.

Selon notre AMO, il reste sur le site au 11/12/2024 un vide de fouille disponible de 36 900 m³.

Ci-après les cartes montrent les comparaisons des niveaux altimétriques des déchets enfouis entre 2024 et 2023 (en bas) et 2023 et 2022 (en haut). En jaune, le niveau baisse en rouge il monte : on observe donc les zones exploitées au cours de l'année et les zones de tassement.



Zonage du site et phasage d'exploitation pour 2023-2024

Zone 1 : couverte 100% imperméable

Zone 2 : couverte semi-perméable

Zone 3 : en exploitation 2023-2024-2025



Fin 2024, la phase 02 est en cours de finition.

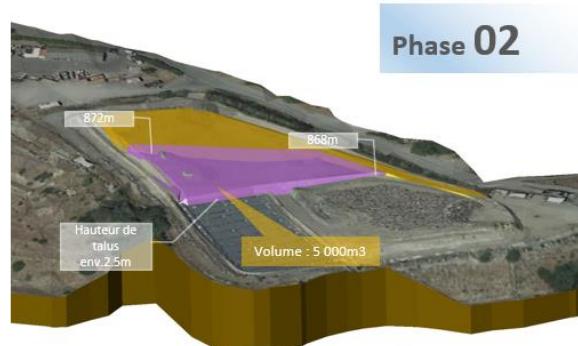
Phasage d'exploitation de ISDND de Pralong



Etat initial



Phase 01



Phase 02



Phase 03

III.5 Travaux et aménagements

III.5.1 Installation logiciel Truckflow (février 2024)

L'acquisition d'un nouveau logiciel sur le pont bascule, permet dorénavant d'envoyer les données de pesées sur le RNDTS automatiquement.

III.5.2 Réfection réseau biogaz (mai 2024)

L'entreprise L.E.S a refait le talus et le réseau biogaz sur 70m de long. Les bergaspirs et les colliers ont été changés pour limiter les fuites de biogaz.

Chaque année, une reprise partielle du réseau est prévue.



III.5.3 Installation de la caméra thermique (juillet 2024)

Une caméra thermique a été installée sur la zone d'exploitation en juillet afin d'alerter rapidement en cas d'incendie. C'est la société Securitas Technology qui est en charge du contrat de maintenance. Une alarme de télésurveillance permet d'appeler les astreintes en cas de déclenchement d'une température supérieure à 180°C la nuit.



III.5.4 Travaux bassins ERI (Juillet-novembre 2024)

En 2023, la crue du Bramafan a emporté le chemin d'accès aux bassin ERI et le torrent est passé dans les bassins, en affouillant le pied de talus de l'ISDND.

Les bassins ont été vidés, nettoyés et étanchéifiés. Le chemin d'accès a été reprofilé. La digue et le pied de talus ont été entièrement refaits. La cuve de secours du bassin à lixiviats a été repositionnée sur une petite dalle béton. Il restera à poser l'armoire électrique et à raccorder la pompe.



III.6 Ancien CET : bilan 2024

III.6.1 Auscultation des digues

Chaque année, en décembre, le géomètre POTIN réalise le suivi des talus de l'ancien CET. Entre 2023 et 2024, il y a très peu d'évolution du talus.

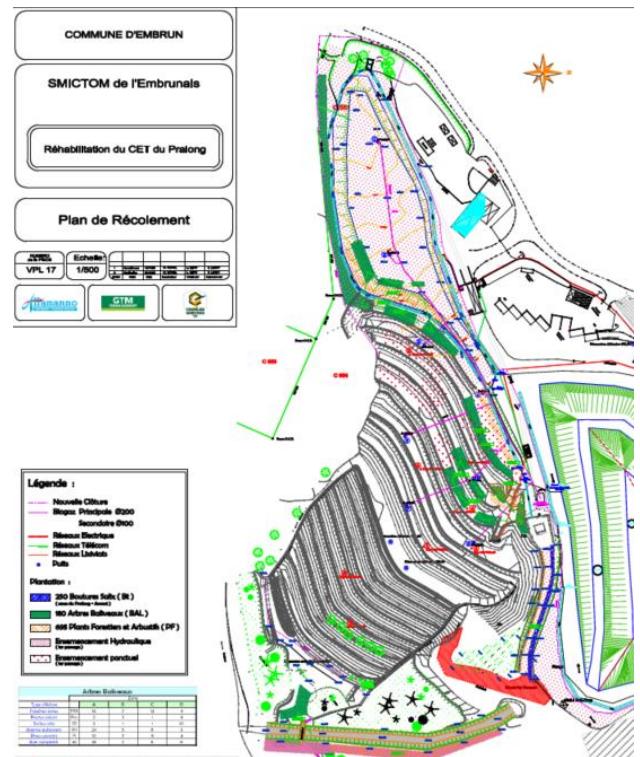
Ancienne décharge					Ancienne décharge				
Auscultation du 16 décembre 2024 (Etat T+12)					▲ Etat 12 2024 - Etat 11 2023				
Repères	Nature	X	Y	Z	Repères	Nature	X	Y	Z
1	Disparu				1	Disparu			
2	Tige fer	931722,629	262271,138	867,564	2	Tige fer	0,005	-0,018	-0,007
3	Tige fer	931773,767	262296,431	865,586	3	Tige fer	0,001	-0,010	-0,016
4	Tige fer	931793,343	262297,393	863,570	4	Tige fer	-0,001	-0,013	-0,012
5	Tige fer	931811,618	262299,495	860,514	5	Tige fer	0,002	-0,011	-0,013
6	Tige fer	non retrouvé	non retrouvé	non retrouvé	6	Tige fer	non retrouvé	non retrouvé	non retrouvé
7	Tige fer	931810,909	262277,399	856,065	7	Tige fer	0,009	-0,021	-0,011
8	Tige fer	931823,885	262244,135	840,012	8	Tige fer	0,022	-0,023	-0,013
9	Tige fer	931846,169	262246,470	832,367	9	Tige fer	0,025	-0,011	-0,027

III.6.2 Analyses des ERI

Aucune analyse n'a été programmée en 2024. Celles de 2023 étaient conformes. Elles seront reprogrammées en 2025.

III.6.3 Analyses des biogaz

Chaque année, la société SARPI Environnement réalise deux analyses de la qualité des biogaz, la part de CH4 mesurée est de 2.5% en avril et de 3.7 % en novembre, sachant que le réseau est totalement fermé.



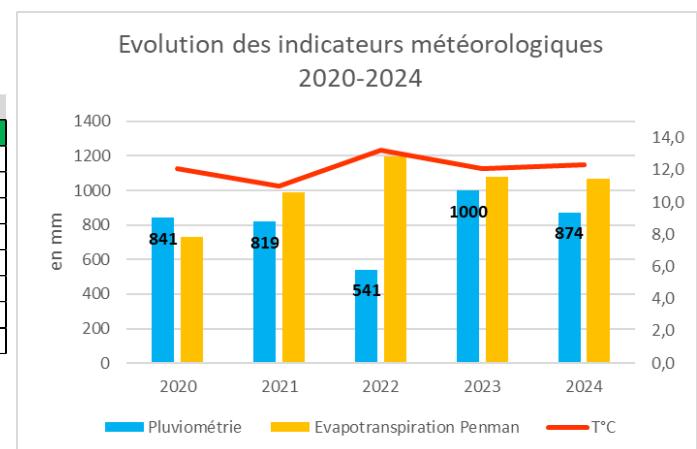
IV. Surveillance environnementale

IV.1 Données météorologiques

En 2024, la pluviométrie est de 873,6 mm soit 126 mm de moins qu'en 2023.

Année 2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	93,4	54,6	90,6	33,0	112,6	80,1	24,8	10,8	88,6	158,3	90,4	36,4
Pluviométrie en mm	93,4	54,6	90,6	33,0	112,6	80,1	24,8	10,8	88,6	158,3	90,4	36,4
Evapotranspiration Penman en mm	31,5	39,9	75,4	111,4	121,4	135,0	178,9	168,3	92,9	49,0	34,4	28,2
T°C	4,6	7,0	8,2	10,5	13,5	17,6	21,8	23,4	15,6	13,7	7,9	3,8
Jour de grand vent >58km	4	3	9	9	3	4	1	3	5	1	3	5
												50
												873,6
												1066,3
												12,3

Indicateurs météorologiques	2020	2021	2022	2023	2024
Température maximale en °C	35,7	33,9	35,5	37,1	35
Température minimale en °C	-7,3	-10,8	-8,4	-11,5	-5,6
Pluviométrie max en 24h en mm	43,6	63,3	30,6	52	52
Pluviométrie max en 5j en mm	76,4	98,7	52,2	97,6	81,2
Nombre de jour de neige			3	7	5
Nombre de jour avec un vent sup à 58km/h	40	46	41	33	50
Rafale maximale km/h	94,7	95	90,7	103,3	102,2
Ensoleillement annuel en jours	2580	2402	2524	2385	2230

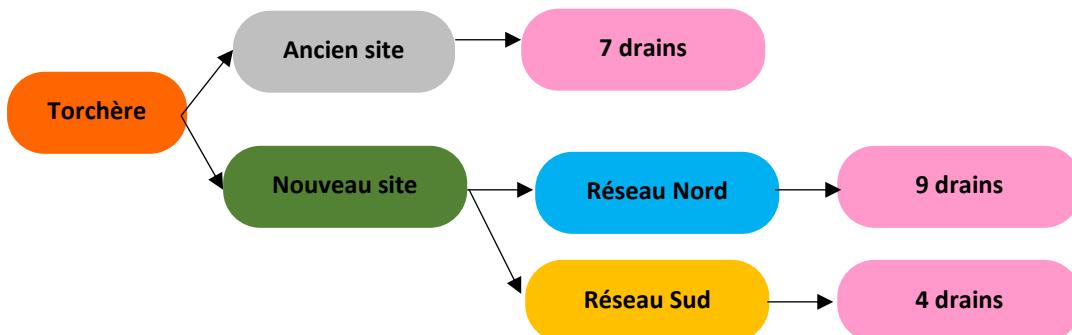


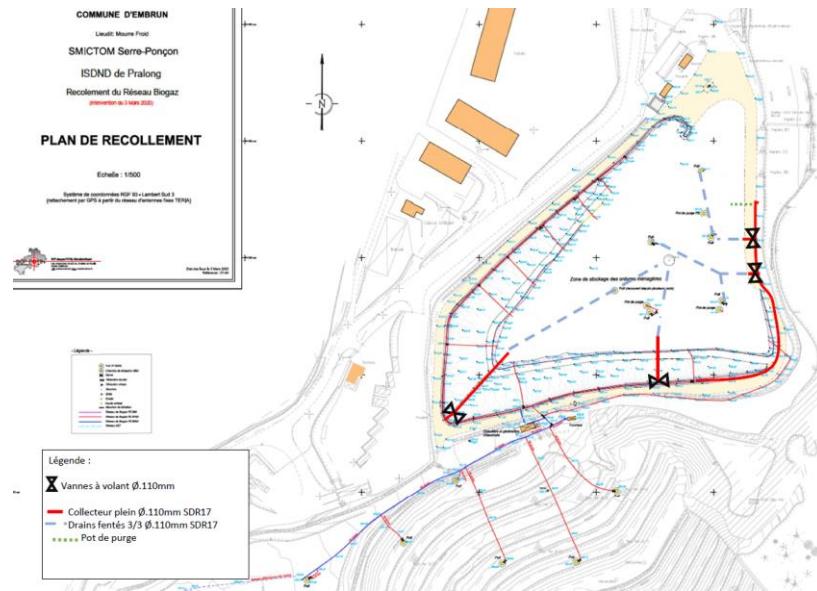
IV.2 Gestion des Biogaz

IV.2.1 Description du réseau

Le réseau biogaz du site en cours d'exploitation a été totalement remodelé en fin d'année 2020. Le réseau biogaz a un diamètre de 110 mm, et se compose de 17 points d'échantillonnage.

Le synoptique de fonctionnement du réseau de captage du biogaz de l'ancien site et du site en exploitation est le suivant :





IV.2.2 Torchère

La torchère, d'une capacité de 150 m³ située au Nord-Est du site, est louée et entretenue via la société GRS Valtech. Elle a fonctionné 8383 heures en 2024 (soit 96 % d'utilisation). Les « arrêts torchère » sont surtout liés à des pannes de la torchère et à quelques coupures générales de courant. Dès le mois de février, le débit de la torchère a été baissé à 90 m³/h. Elle a donc brûlé sur l'année 2024, 756 861 m³ de biogaz.

Toutes les semaines, l'opérateur sur site relève les indicateurs suivants :

- Heures de fonctionnement,
- Compteur de gaz brûlés,
- Température du tube,
- Température de flamme,
- Pression,
- Taux de Ch₄.

En 2024, 51 relevés ont été réalisés et la température de la flamme est de 925°C en moyenne.

Les rejets de la torchère ont été contrôlés le 5 novembre 2024 par la société APAVE (contrôle inopiné DREAL). La torchère est conforme.



Repère du conduit ou de l'installation	Respect de la valeur limite d'émission (VLE)	Paramètres mesurés supérieurs à la valeur limite d'émission (VLE)
Torchère	OUI	-

Validation de la LQ par rapport à la VLE

Désignation	Symbol e	Valeur			Exigences respectées 20% ou 30%
		LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE %	
Monoxyde de carbone	CO	1,3	150	0,9	Oui
Oxydes d'azote	NOx	2,5			
Oxydes de Soufre	SO2	0,1	300	0,1	Oui
Acide Chlorhydrique	HCl	0,3			
Acide Fluorhydrique	HF	0,04			

NOx*

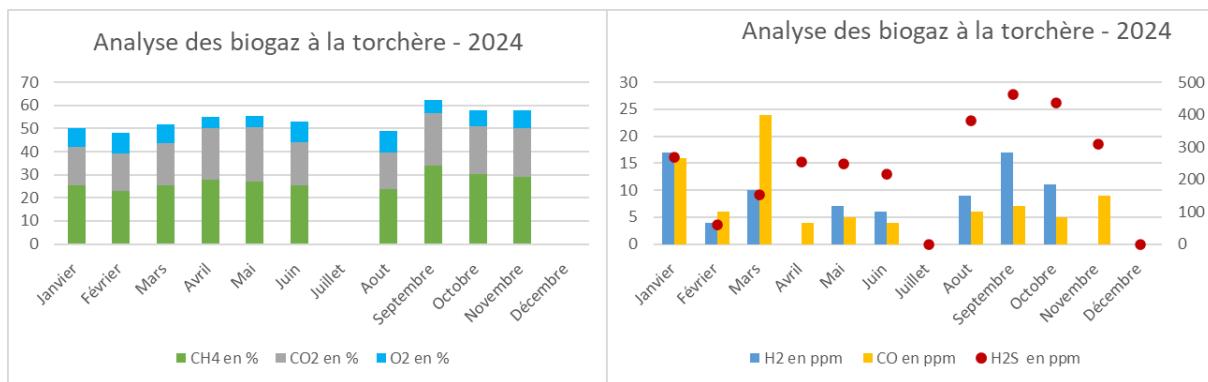
	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	VLE
Concentration sur gaz sec à O2 ref <i>Unité concentration normalisée</i>	14,1 <i>mg/m³0 eq. NO2</i>	13,6 <i>mg/m³0 eq. NO2</i>	13,8 <i>mg/m³0 eq. NO2</i>	13,8 <i>mg/m³0 eq. NO2</i>	/
Flux horaire <i>Unité flux horaire</i>	15,2 <i>g/h</i>	14,7 <i>g/h</i>	15,0 <i>g/h</i>	14,9 <i>g/h</i>	/

IV.2.3 Analyse des biogaz

La qualité des biogaz est analysée une fois par mois principalement en interne à l'aide d'un Biogas 5000 étalonné tous les ans, une fois par an par la société EODD (septembre) et deux fois par an par la société Sarpi Veolia.

En 2024, deux analyses n'ont pas pu être réalisées :

- Juillet : manque de personnel (Arrêt maladie, congés, remplacement)
- Décembre : torchère en panne



En moyenne, le pourcentage de CH₄ est de 27.1 %, une baisse par rapport à 2023 (42.2%).

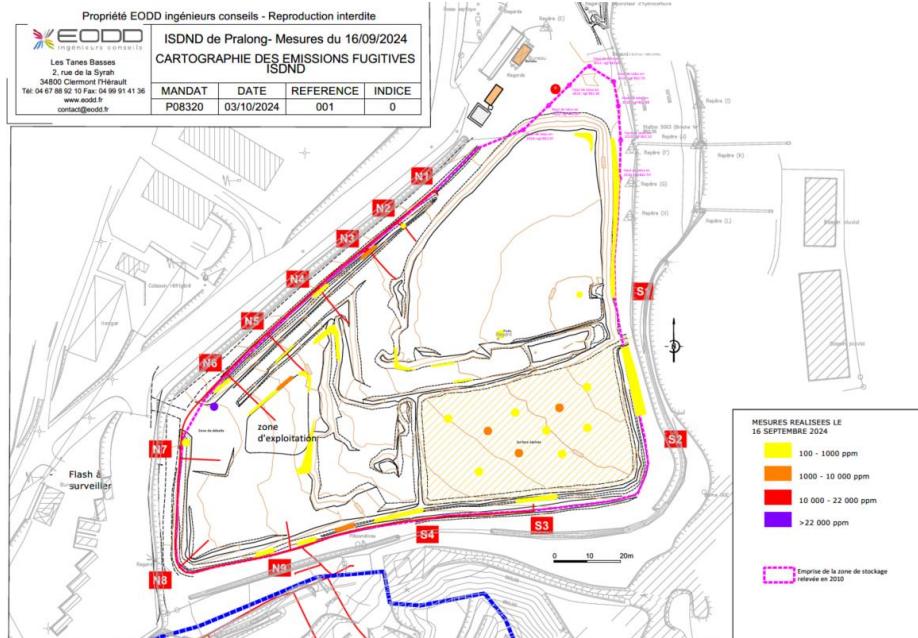
L'objectif minimum de Ch₄ en entrée de torchère est de 35 %. Certains drains fonctionnent moins bien.

IV.2.4 Cartographie des émissions fugitives sur le réseau biogaz

Le bureau d'étude EODD a réalisé une cartographie des émissions fugitives sur le réseau biogaz en octobre 2024. Les anomalies sur le réseau aérien sont minimales. Les émissions surfaciques de biogaz se situent essentiellement

aux bordures du site et sur quelques ouvrages et notamment au niveau du quai de déchargement sous la caméra. Une action corrective a été faite : curage des gravats et comblement avec de la terre.

Ces émissions limitées sont situées sur des zones classiques de fuite ou du fait de leur emplacement le compactage et la mise en place des couvertures provisoires est plus complexe.



IV.3 Analyses des Eaux Internes de Ruissèlement (ERI)

Les eaux de ruissèlement interne ont été analysées chaque trimestre par la société Canal de Provence. Les dates de prélèvements sont les suivantes :

Année 2024	Date des prélèvements	Société	Anomalies / observations
Trimestre n°1			Pas d'analyse possible suite à la crue de décembre 2023. Les bassins étaient hors service les 6 premiers mois de l'année.
Trimestre n°2			
Trimestre n°3	17/09/24	Société Canal de Provence	Aucune + PFAS
Trimestre n°4	03/12/24	Société Canal de Provence	Aucune + PFAS

Aucune anomalie n'a été observée sur les deux derniers prélèvements, aucune de trace de PFAS. Les analyses ont été transmises au GIDAF.

En 2024, les bassins d'eaux pluviales n'ont pas été vidés.

Annexe 3 : détails des analyses trimestrielles des ERI en 2024

IV.4 Analyses des Eaux Souterraines (ES)

Suite à la crue de décembre 2023, le piézomètre C5 n'était plus accessible, il a été remplacé par le piézomètre N5 en aval des bassins ERI.

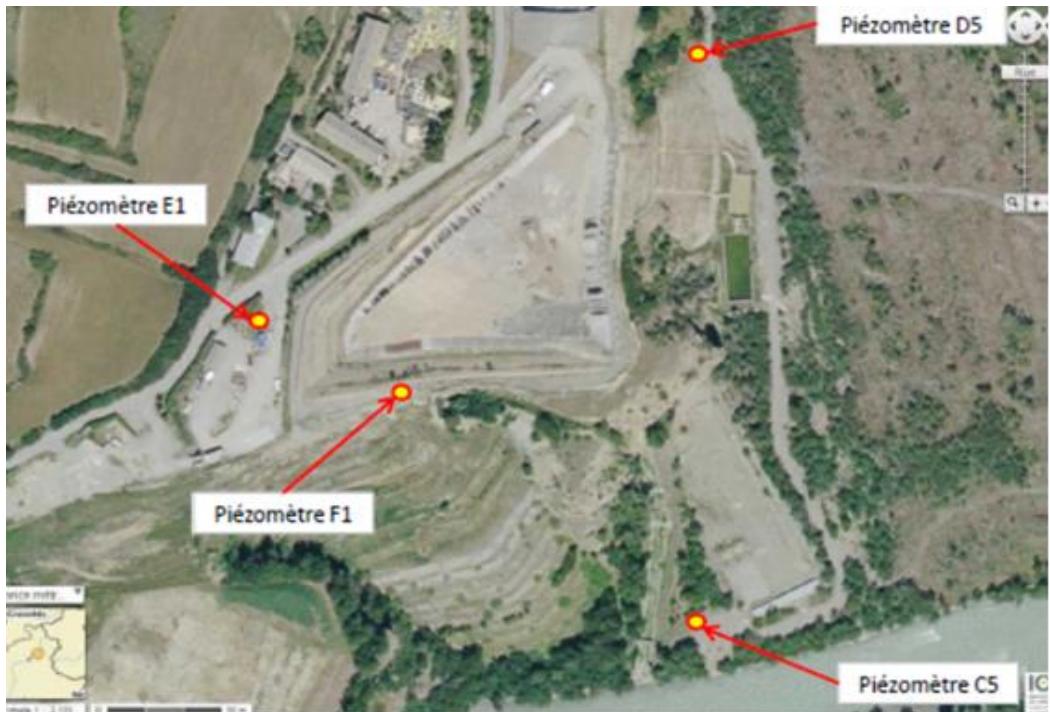
Les eaux souterraines ont été analysées semestriellement par la société Canal de Provence sur les 4 piézomètres :

- Semestre n°1 : prélèvement le 04/06/2024
- Semestre n°2 : prélèvement le 03/12/2024

Taux important de bactéries coliformes sur le piézomètre F1 (Amont de l'ISDND).

Les piézomètres sont situés tout autour du casier :

E1	D5	F1	C5
Amont ISDND	Aval Bassin LIX	ISDND (torchère)	Aval ISDND



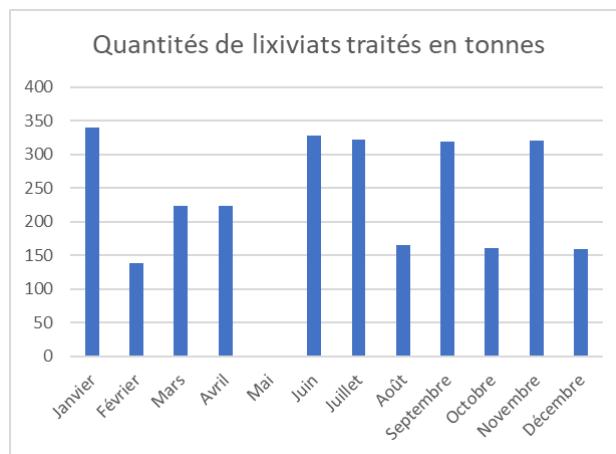
Annexe 4 : détails des analyses semestrielles des eaux souterraines en 2024

IV.5 Gestion des Lixiviats

IV.5.1 Quantités produites et traitées

En 2024, 2702 tonnes de lixiviats ont été traités pour un coût TTC de 193 688 €.

€ TTC	Traitement	Transport
	131 963 €	61 725 €
	68%	32%
	193 688 €	



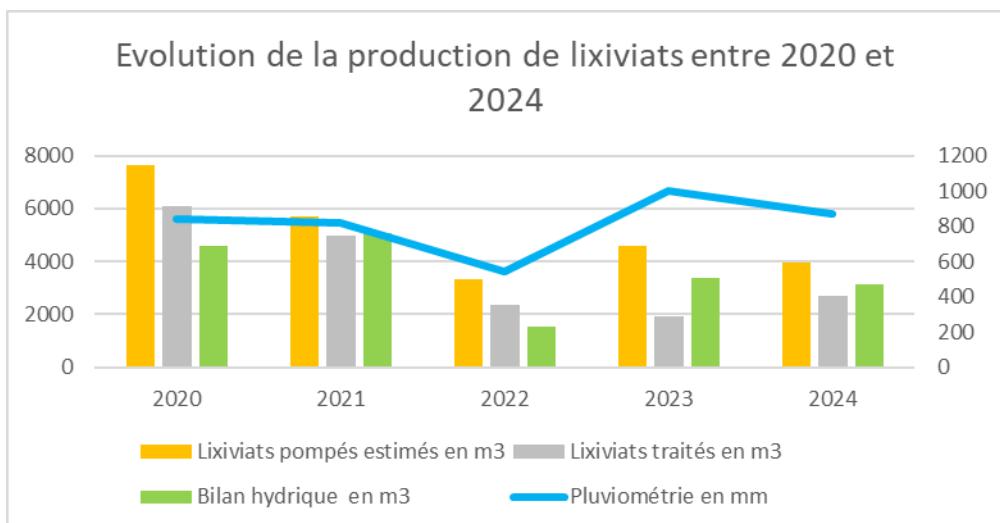
Le bureau d'études EODD a réalisé le bilan hydrique de l'année 2024.

Selon le calcul du bilan hydrique sur l'année 2024, la production de lixiviats du site s'élève à environ 3 129 m³ contre 3 378 m³en 2023.

Le volume réellement collecté dépend des éléments suivants :

- les conditions météorologiques réellement rencontrées ;
- le volume de lixiviats qui sera réinjecté dans les différentes zones ;
- la rétention qui s'opère au sein du massif de déchets ;
- l'incertitude sur l'estimation de l'évapotranspiration ;
- le volume de lixiviats situé au sein du massif de déchet au démarrage de l'année considérée ;
- les éventuels dysfonctionnements en cours d'exploitation.

La régie SMICTOM Serre-Ponçon a estimé le volume pompé sur 2024 à 3 961 m³ pour un volume traité de 2702 m³ sachant que le bassin de stockage est rempli à 70% au 31/12/2024. Les écarts entre les résultats du bilan hydrique et la réalité s'expliquent principalement par le stock de lixiviats présent au sein du massif de déchet.



Bilan hydrique 2024 (Annexe 6-3)

IV.5.2 Analyses des lixiviats

Les lixiviats sont analysés trimestriellement par la société Canal de Provence.

Année 2024	Date des prélèvements	Anomalies / observations
Trimestre n°1	05/03/2024	
Trimestre n°2	04/06/2024	Taux d'azote plus élevé mais revient à la moyenne au T3 2024
Trimestre n°3	17/09/2024	Taux d'AOX plus élevé et revient à la moyenne au T4 2024
Trimestre n°4	03/12/2024	

Annexe 5 : Résultats des analyses trimestrielles des lixiviats pour l'année 2024

V. Mesures contre les nuisances

V.1 Nuisances visuelles : envols

En 2024, l'opérateur du site a ramassé les envols sur environ 1 701 minutes soit 28,5 heures pour un volume total ramassé de 26 m³. En complément de ce ramassage régulier plusieurs campagnes de ramassage d'envols ont été organisées en 2024 avec l'ensemble du personnel du SMICTOM.

Pour information afin de limiter les envols, la zone d'exploitation est limitée en surface et est régulièrement recouverte de matériaux d'exploitation. En 2024, les matériaux d'exploitation (talus + saupoudrage) représentent un tonnage de 1 452 tonnes.



V.2 Nuisances Olfactives

Les nuisances olfactives sont très souvent liées à l'exploitation même du site. Les fortes odeurs sont présentes :

- Lors d'épisodes pluvieux,
- Lorsque des tranchées ou des puits sont réalisés dans le massif de déchets pour évacuer les nappes perchées de lixiviats.

Pour information, un appel a été enregistré en 2024 pour des nuisances olfactives.

V.3 Campagne de débroussaillage

3 campagnes de débroussaillage par les moutons sur l'ancien site :

- Fin mai - début juin,
- Fin aout,
- Mi-octobre.

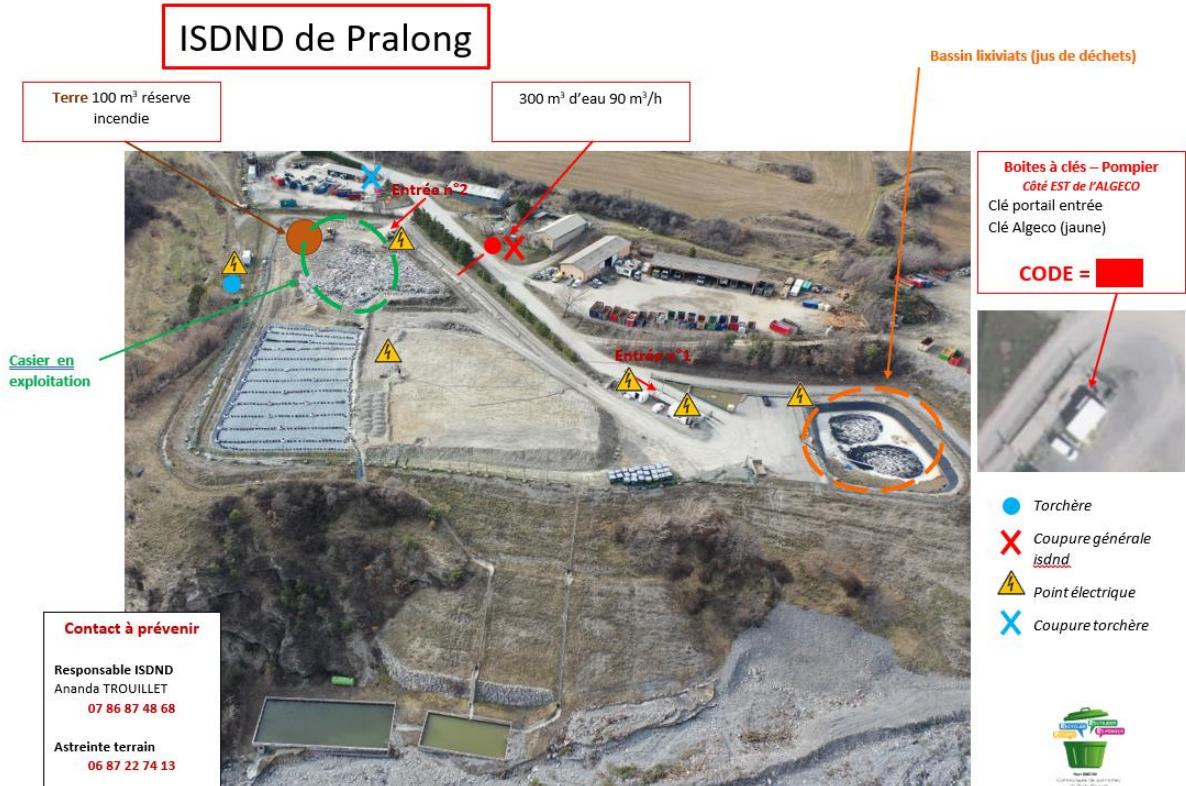
Les espaces de l'ISDND (entrée, chemin, torchère, pourtour du bassin lixiviats) ont été débroussaillés plusieurs fois entre avril et novembre pour un total d'heure d'environ 17 heures.

En novembre 2024, l'entreprise Claire Jardin a débroussaillé et élagué les abords de l'ISDND.



V.4 Risque Incendie

Chaque année, le plan pour le SDIS est remis à jour. Un tas de terre de 100 m³ est disponible sur site. La borne incendie dispose d'un débit de 90 m³/h pour une réserve de 300 m³.



La caméra thermique a été installée pour détecter l'incendie dès son départ et que le SDIS puisse intervenir au plus vite.

VI. Visites et contrôles

VI.1 Contrôle DREAL

Inspection inopinée de la DREAL le 04/10/2024 : ensemble des analyses et tour du site.

Contrôles inopinés du rejet de la torchère (05/11/2024) par l'APAVE.

VI.2 Comité de suivi de site

La commission de suivi de site de l'ISDND de Pralong s'est tenue le 02/07/2024. Les personnes présentes étaient :

Collège administrations de l'Etat :

- M. Benoit ROCHAS, Secrétaire général de la Préfecture, président de séance,
- Mme Sarah JALLAIS, Préfecture des Hautes Alpes
- Mme MIARD Aurélie, Préfecture des Hautes Alpes

- Mme Sandrine VALENCIA et M. Samuel BENOIT DE COIGNAC, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA (DREAL).

Collège élus :

- M. Marc AUDIER, Mairie d'Embrun,
- M. Jean-Claude DOU, Mairie d'Embrun (représenté).

Collège riverains ou associations :

- M. Bernard FANTI, Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

- M. Hervé GASDON, SAPN

Collège exploitant :

- M. Jérôme ARNAUD, Communauté de communes de Serre-Ponçon.
- M. Jean-Luc VERRIER, Communauté de communes de Serre-Ponçon

Collège salarié :

- Mme Ananda TROUILLET
- Mme Caroline RUIZ

Personnalité qualifiée :

- Mme Christel MACHADO (ARS)

Secrétariat :

- Mme Mélanie TREGLIA, Cyprès

Compte rendu de la CSS bilan 2023 (annexe 6-12)

VI.3 Contrôles annuels

N°	Installation, équipement, matériel	Date d'installation	Point de Surveillance/mesure	Type de contrôle	Périodicité	Dernier contrôle	Effectuée par
6-1	Installation Electrique	2009	Algeco/Conteneur maritime/ozoneurs		Annuel	18/04/2024	Bureau véritas
6-2	Débourbeurs	2009	séparateur hydrocarbure		Annuel	14/01/2025	ORTEC : retard d'intervention lié à une panne camion contrôle initialement prévue en décembre
6-3	Maintenance préventive radioprotection	2009			Annuel	30/12/2024	Bertin / Saphymo : attention capteur HS changement portique 2025
6-4	Pelle 314 E	2020	matériel de levage	VGP	6 mois	17/01/2024 02/06/2024	Caterpillar
6-5	Extincteur	2020	2 extincteurs : CO22kg pour l'Algeco et Poudre 6kg pour conteneur		Annuel	01/11/2023	SI TONY
6-6	Etalonnage pont bascule	2009	Précision du pont bascule		Annuel	11/04/2024	Précia Molen
6-7	Bilan hydrique	2009			Annuel	16/07/1905	EODD
6-8	Biogas 5000	12/06/2020			12 mois	06/05/2024	QED
6-9	Maintenance ozoneurs	04/03/2020	Changement des consommables		12 mois	24/06/2024	EAU PRO Industrie
6-10	GAZ alerte		en cours				ENGIE SOLUTIONS
6-11	Compacteur 826 G	29/05/2020		VGP	12 mois	04/06/2024	Caterpillar
6-12	Compte-rendu de la CCS	02/07/2024					Préfecture
6-13	Analyse du bruit de fond radiologique des piézomètres				5 ans	06/06/2023	EUROFINS / SCP
6-14	Mesures acoustiques	2009			5 ans	07/11/2024	APAVE

Annexe 6 : tous les éléments relatifs à ce tableau dans un fichier à part.

VII. Conclusions et perspectives 2025

Les perspectives 2025 sont :

- Installer des filets anti-envols sur la partie haute
- Installer des panneaux photovoltaïques PLUG and PLAY
- Changement du portique de détection de radioactivité
- Finir les réparations liées à la crue de 2023 : clôtures, portail et raccordement de la cuve
- Reprise du réseau biogaz
- Création d'un auvent sur l'ALGECO



VIII. Annexes

a.	Annexe 1 : déchets non admis sur l'ISDND de Pralong	29
b.	Annexe 2 : modèles de FIPAD et de plan de déchargement	30
c.	Annexe 3 : Détails des analyses trimestrielles des ERI en 2024	37
d.	Annexe 4 : Détails des analyses semestrielles des eaux souterraines en 2024.....	37
e.	Annexe 5 : Détails des analyses trimestrielles des lixiviats pour l'année 2024	39
f.	Annexe 6 : autres contrôles (fichier à part).....	40

a. Annexe 1 : déchets non admis sur l'ISDND de Pralong

ANNEXE II DÉCHETS INTERDITS

Les déchets suivants ne peuvent pas être admis dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés :

- déchets dangereux définis par le décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 541-24 du code de l'environnement ;
- déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.) ;
- déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection ;
- déchets contenant plus de 50 mg/kg de PCB ;
- déchets d'emballages visés par le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 ;
- déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosifs, corrosifs, comburants, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions du décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 541-24 du code de l'environnement ;
- déchets dangereux des ménages collectés séparément ;
- déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 % ; dans le cas des installations de stockage mono-déchets, cette valeur limite pourra être revue, le cas échéant, par le préfet, sur la base d'une évaluation des risques pour l'environnement fournie par l'exploitant ;
- les pneumatiques usagés à compter du 1er juillet 2002.

b. Annexe 2 : modèles de FIPAD et de plan de déchargement



 <p>Communauté de communes de Serre-Ponçon Régie SMICTOM Serre-Ponçon</p>	<p>Fiche d'Identification Préalable Au Déchet</p> <p>FIPAD N°</p> <p>Année 2024</p>	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande <input type="checkbox"/> Renouvellement
---	---	---

Formulaire à compléter et à retourner par email : a.trouillet@ccserreponcon.com
 Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2008 N°2008-10-2, et à l'arrêté ministériel du 15 février 2016 tous les déchets doivent avoir fait l'objet d'une information/acceptation préalable annuelle avant d'être admis sur le site.
 A renouveler tous les ans et à conserver 5 ans

Interlocuteur ISDND de Pralong : TROUILLET Ananda	Coordonnées : a.trouillet@ccserreponcon.com 07 86 87 48 68 / 04 92 43 76 04
---	---

Cadre réservé à la Communauté de communes de Serre-Ponçon / Régie SMICTOM Serre-Ponçon

Visa de l'exploitant :

Acceptation des déchets en ISDND : Oui Non Commentaires :

NOM du Responsable : EYMOUD Chantal Fonction du responsable : Présidente de la CC de Serre-Ponçon

Signature et cachet :

Fait à : EMBRUN

Le :-

CLIENT : facturé par la Régie SMICTOM Serre-Ponçon

Identification	<u>Raison Sociale</u> :	
	<u>Adresse</u> :	
	<u>Code Postale</u> :	<u>Ville</u> :
	<u>Téléphone</u> :	<u>Email</u> :
	<u>N° SIRET</u> : _____	

Signature	<u>Date</u> :	<u>Fait à</u> :
	<u>Nom du Responsable</u> :	<u>Signature et Cachet client</u> :
	<u>Fonction du Responsable</u> :	

Régie SMICTOM Serre-Ponçon ISDND de Pralong	FIPAD N°	Page 1 sur 4
--	----------	--------------

PRODUCTEUR de DECHETS (encadrement à remplir obligatoirement)

Atteste que, lorsque la réglementation en vigueur me l'impose, les déchets ultimes (art. L. 541-1 du code de l'environnement) apportés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux ultimes résultent d'une opération préalable de collecte séparée ou de tri en vue d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique, lorsque celle-ci est possible.

Responsabilité du producteur / détenteur

Le producteur ou détenteur du déchet soussigné :

- Certifie avoir connaissance de sa responsabilité au titre des articles L. 541-1 et suivants du Code de l'environnement et s'engage à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet ;
- Certifie avoir réalisé un tri séparé des flux valorisables en vue de leur recyclage, leur valorisation matière ou énergétique, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date d'apport des déchets sur le site ;
- Certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce certificat ;
- Certifie que les déchets livrés sont ultimes au sens de l'article L. 541-1 du code de l'environnement ;
- Certifie que les déchets livrés ne sont pas mélangés à des déchets interdits ;
- Certifie ne pas avoir mélangé ou dilué les déchets dans le seul but de répondre aux critères d'admission des déchets sur le site ;
- S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche ;
- S'engage à signaler toutes modifications du déchet livré pouvant entraîner un changement du résidu.

Identification	Raison Sociale : Adresse : Code Postale : Ville : Téléphone : Email : N° SIRET : Code NAF :
----------------	---

Si le producteur est différent du client, merci de faire signer le producteur.

Si le producteur et le client sont identiques, merci de signer la partie verte.

Signature	Date : Fait à :
	Nom du Responsable : Signature et Cachet client :
	Fonction du Responsable :

TRANSPORTEUR / COLLECTEUR (si différent)

Identification	Raison Sociale : Adresse : Code Postale : Ville : Téléphone : Email : N° SIRET : Code NAF :
----------------	---

Régie SMICCTOM Serre-Ponçon ISDND de Pralong	FIPAD N°	Page 2 sur 4
---	----------	--------------

Signature	Date :	Fait à :
	Nom du Responsable :	Signature et Cachet client :
	Fonction du Responsable :	

CARACTERISATION des DECHETS à destination de l'enfouissement

Descriptif	Source et origine du déchet :	Composition du déchet :	Apparence du déchet :
		<input type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> boueux	(odeur, couleur, apparence physique)
Type de déchets	<input type="checkbox"/> Ordures ménagères et assimilées (20 03 01)	<input type="checkbox"/> Refus de BX (15 01 06)	<input type="checkbox"/> Encombrants (20 03 07)
	<input type="checkbox"/> Déchets de Voirie (20 03 03)	<input type="checkbox"/> Déchets d'activité économique : <input type="checkbox"/> Déchets agricoles hors ADIVALOR ¹ (02 01 04) <input type="checkbox"/> Déchets de construction/démolition en mélange (17) <input type="checkbox"/> Déchets grande distribution en mélange	
	<input type="checkbox"/> Déchets de dégrillage/dessablage (19 08 01-02)	<input type="checkbox"/> Autres	<u>Précisez :</u>
	1 : filières du territoire		
Caractérisation			
Conditionnement	<input type="checkbox"/> Vrac benne / remorque	<input type="checkbox"/> Vrac Semi	<input type="checkbox"/> Vrac BOM
	<input type="checkbox"/> Balles Semi	<input type="checkbox"/> Autres	<u>Précisez :</u>
Fréquences et quantités	Tonnages prévisionnels:		
	<input type="checkbox"/> Ponctuel	<input type="checkbox"/> Annuel	Fréquences :
	Observations:		

Régie SMICTOM Serre-Ponçon ISDND de Pralong	FIPAD N°	Page 3 sur 4
--	----------	--------------

Cotis	Prix à la tonne = 120€	Prix de la TGAP à la tonne = 63€ (Évolue chaque année)	
Validation	Cachet signature du Client :	Signature Responsable ISDND :	

Vidéo-surveillance des déchargements

Le site est équipé d'un système de vidéosurveillance notamment sur le pont bascule et au niveau du quai de chargement. Les données seront conservées un an puis automatiquement détruites.



En cas de non respecté des déchets apportés sur l'ISDND de Pralong

1. Avertissement par email avec photo du dépôt à l'appui et explications
2. Réalisation d'une fiche anomalie + rechargeement du dépôt
3. Refus au site

Liste des déchets interdits Arrêté ministériel du 15 février 2016

- Tous les déchets dangereux au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, y compris les déchets dangereux des ménages collectés séparément, mais à l'exception des déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante qui sont admis sous conditions ;
- Les déchets ayant fait l'objet d'une collecte séparée à des fins de valorisation à l'exclusion des refus de tri ;
- Les ordures ménagères résiduelles collectées par une collectivité n'ayant pas mis en place un système de collecte séparée ;
- Les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30 % ;
- Les déchets radioactifs au sens de l'article L. 542-1 du code de l'environnement ;
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux provenant d'établissements médicaux ou vétérinaires, non banalisés ;
- Les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus ;
- Les déchets de pneumatiques, à l'exclusion des déchets de pneumatiques équipant ou ayant équipés les cycles définis à l'article R. 311-1 du code de la route.

Régie SMICTOM Serre-Ponçon ISDND de Pralong	FIPAD N°	Page 4 sur 4
--	----------	--------------



PROTOCOLE de DECHARGEMENT ISDND de Pralong

Année 2024

EXPLOITANT de l'ISDND de Pralong :

Communauté de communes de Serre-Ponçon
Régie SMICTOM Serre-Ponçon

Adresse : Pôle déchet ZA Pralong 05200 EMBRUN

Tel : 04 92 43 76 27

Représentée par : Chantal EYMOUD

Responsable de l'ISDND : TROUILLET Ananda

Email : a.trouillet@ccserreponcon.com

Tel : 07 86 87 48 68

Signature Responsable ISDND :

Conducteurs poids lourds « collecte » :

NOM et Prénom :

Le :

A : Embrun

A pris connaissance de ce protocole de déchargement,

En cas de problème : en référer à son responsable et à la responsable de l'ISDND.

Signature conducteur PL :

Point d'accueil et horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 du lundi au vendredi

Opérateur du site : GRANDJEAN Michel

Consignes générales du site :

Interdiction de fumer/vapoter (sauf sur la zone prévue à cet effet)



Interdiction de consommer ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants



Interdiction de téléphoner en conduisant sur le site



Signaler toute anomalie à l'opérateur

Vitesse limitée à 10km



EPI/Consignes obligatoires sur le site :



CONSIGNES EN CAS D'URGENCE	
INCENDIE	<ul style="list-style-type: none">Dégagez la zone (véhicules + personnes)Alertez le 112 / 18 + responsables/astreinteIntervenir sans prendre de risques (extincteur, RIA)
ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none">Se protéger écartez les dangers potentiels (couper les énergies, arrêter les équipements)Protéger la victime (la mettre en situation de sécurité)Alertez le 112/ 18/ 15 + responsables/astreinte
DISPERSION ACCIDENTELLE	<ul style="list-style-type: none">Arrêté immédiatement tous les travauxSi épandage au sol, mettre de l'absorbantAlertez le 112/ 18/ 15 + responsables/astreinte
ÉVACUATION	<p>En cas d'évacuation, le point de rassemblement est au niveau du pont bascule</p>
SECOURS D'URGENCE	15 SAMU 18 ou 112 POMPIERS

Page 1 sur 3



PROTOCOLE de DECHARGEMENT ISDND de Pralong

Année 2024

Vidéosurveillance

1. portail quai
2. déchargement 1
3. déchargement 2
4. Intérieur benne
5. Plaque d'immat
6. Dôme rotatif



Site placé sous vidéosurveillance pour répondre au décret n°2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des décharges de déchets dans les installations de stockage.

Les images sont conservées 1 an.

Sont filmées les opérations de déchargements de manière à pouvoir identifier le contenu qui est déchargé et la plaque d'immatriculation de chaque véhicule réceptionné ou en pesée. Toute image de personne est floutée.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante contact@ccserreponcon.com.

Autonomie des chauffeurs

Tous les chauffeurs de la régie SMICTOM sont équipés de la clé des portails et d'un badge pour enregistrer leurs pesées.

L'opérateur du site n'est pas toujours sur place, les chauffeurs seront souvent menés à vider seul. Lorsque le site est fermé, les portails devront être refermés pour des questions de sécurité.

En cas de difficultés, l'astreinte décisionnelle doit être sollicitée : Rémi (0688345166), Arnaud (0679442530) et Ananda (0786874868).

Accessibilité au quai

L'équipe de l'ISDND doit rendre le quai de déchargement le plus accessible possible :

- Déneigement du quai et du pont bascule
- Quai dégagé et praticable

Pour toute question vous pouvez contacter l'opérateur du site.

Page 2 sur 3



PROTOCOLE de DECHARGEMENT ISDND de Pralong

Année 2024

Plan de circulation



Entrée : au pont bascule

Respecter le stop avant le pont bascule (pour éviter de casser les coupeilles)

Passer le badge (du flux correspondant)

En cas de panne du pont bascule inscrire le poids total et envoyer un texto à l'opérateur avec poids + immat + flux

2. Sortie :

Respecter le stop avant de sortir du site

3. Quai de déchargement n°1 :

Entrée en marché arrière

Reculer sur la piste jusqu'au repaire indiqué par l'opérateur (qui peut évoluer)

Décharger au plus proche des déchets

Fermer la porte de la BOM (pour éviter de mettre du jus partout)

Eviter les dépôts sur la piste

Nettoyer si c'est le cas

Fermer le portail si l'opérateur n'est pas là

(2. Bis Quai de déchargement n°2 : en cas de problème sur le quai n°1)

Reculer sur la piste prévue

Ne pas dépasser les 10 km (poussière).

Reculer vers les déchets au maximum suivre les indications de l'opérateur

4. Zone de dépôtage Autre (terre ou biodéchets)

Les consignes données par l'opérateur sont prioritaires.

Toutes difficultés rencontrées sur le site doivent être signalées à la hiérarchie N+1 et la responsable du site.

Page 3 sur 3

c. Annexe 3 : Détails des analyses trimestrielles des ERI en 2024

Code SANDRE :	Paramètre :	Unité :	Type de mesure :	17/09/2024 T3 2024	03/12/2024 T4 2024
1084	CN LIB	mg(CN)/L	concentration	< 0,01	< 0,01
1106	AOX	µg(Cl)/L	concentration	28	27
1301	Temp. eau	°C	valeur	11,3	4,4
1302	pH	unité pH	valeur	7,9	7,9
1304	COND.20	µS/cm	valeur	549	514
1305	MES	mg/L	concentration	160	40
1313	DBO5	mg(O2)/L	concentration	3,4	< 3
1314	DCO	mg(O2)/L	concentration	33,5	53,1
1319	NKJ	mg(N)/L	concentration	2,3	3,5
1335	NH4+	mg(N)/L	concentration	2,2	3,1
1337	Cl-	mg(Cl)/L	concentration	1	41
1350	P total	mg(P)/L	concentration	0,217	0,072
1369	As	µg/L	concentration	5	< 0,005
1370	Al	µg/L	concentration	5010	1520
1371	Cr VI	mg(Cr)/L	concentration	< 0,01	< 0,01
1380	Sn	µg/L	concentration	< 0,001	< 1
1382	Pb	µg/L	concentration	10	3
1383	Zn	µg/L	concentration	37	10
1386	Ni	µg/L	concentration	15	7
1387	Hg	µg/L	concentration	< 0,05	< 0,05
1388	Cd	µg/L	concentration	< 0,001	< 1
1389	Cr	µg/L	concentration	8	< 5
1392	Cu	µg/L	concentration	17	7
1393	Fe	µg/L	concentration	7140	1560
1394	Mn	µg/L	concentration	229	210
1440	Ind.Phénol	mg/L	concentration	< 0,01	< 0,01
1551	NGL	mg(N)/L	concentration	2,6	4,4
1841	C Orga	mg(C)/L	concentration	10	9,5
7006	Id HydVol	mg/L	concentration	< 25	< 25000
7007	Ind.Hydr.	mg/L	concentration	< 0,1	< 0,1
7008	Id.Hyd.tot	mg/L	concentration	< 0,1	< 0,1
7073	F-	mg/L	concentration	< 0,05	< 0,05

T1 et T2 : non prélevé car bassin HS suite aux intempéries du 1^{er} décembre 2023

d. Annexe 4 : Détails des analyses semestrielles des eaux souterraines en 2024

Paramètres à analyser	Unités	Site en exploitation S1 : 04/06/2024				Site en exploitation S2 : 03/12/2024			
		E1	D5	F1		E1	D5	F1	C5
		Amont ISDND	Aval Bassin LIX	ISDND (torchère)	Aval ERI	Amont ISDND	Aval Bassin LIX	ISDND (torchère)	Aval ISDND
		2024.547.1	2024.547.2	2024.547.3	2024.547.4	2024.1155.1	2024.1155.2	2024.1155.3	2024.1155.4
PARAMETRES DE PRELEVEMENTS									
Conductivité à 25°C in situ	µS/cm	1491	473	1450	1046	1354	596	1386	1022
Profondeur du piézomètre (1 seul fois sur les 4 ans)	m								
Profondeur du niveau piézométrique	m	31,3	18,5	49,75	12,6	30,7	19,0	50,1	13,0
Température de l'eau	°C	14	11,4	16,7	12,1	12,4	9,9	14,8	11,4
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES									
Bactéries coliformes	NNP/100 ml	>24200	6	2613	313	>24200	205	5172	5012
Escherichia coli	NNP/100 ml	<1	<1	7	2	84	<1	11	1
Entérocoques intestinaux	NNP/100 ml	33	4	205	16	>2420	1	435	41
Salmonella présumptive	/1 litre	non	non	non	non	non	non	non	non
PHYSICO-CHIMIE									
Potentiel d'oxydoréduction	mV	439	223	238	436	567	364	492	631
Résistivité à 25°C	ohm.cm	670690812	2114164905	689655172	956022945	738552437	16785249	721500722	978473581
Calcium (Ca)	mg/L	184	56,2	193	162	169	105	103	149
Magnésium (Mg)	mg/L	23,4	26,4	66,6	42,7	17,5	17,3	17,5	42,7
Potassium (K)	mg/L	3,89	4,37	1,88	6,58	3,9	1,7	1,71	3,99
Mesure pH in-situ à 25°C	unité pH	6,80	7,4	6,8	6,9	6,9	7,3	6,8	7,0
Conductivité in-situ à 25°C	µS/cm	1491	473	1450	1046	1354	596	1386	1022
Température in-situ	en °C	14	11,4	16,7	12,1	12,4	9,9	14,8	11,4
DCO	mg O2/L	75,5	<30	37,3	36,2	82,1	<30	<30	40,6
DBO5	mg O2/L	1	<1	1,5	<1	<3	<3	<3	<60
Chlorures	mg/L	180	6	100	28	110	4,1	4,2	25
Sulfate (SO4)	mg/L	74	68	110	50	88	51	52	52
Fluorures	mg/L	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,05	0,07	0,06	0,06
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES									
Azote global (NTK+NNO3+NNO2)	mg N/L	4,4	0,94	12	8,9	3,9	2	1,1	7,9
Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/L	2,8	0,7	<0,5	3,2	3,1	0,8	1,4	<0,5
Ammonium (NH4)	mg NH4/L	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Phosphore	mg P/L	0,692	0,207	0,014	2,28	1,08	0,099	0,034	1,55
Azote nitreux / Nitrites	mg NO2/L	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	1,9	0,94	1	2,3
Azote nitrique / Nitrates	mg NO3/L	7,2	<1,0	51	25	11	1,4	1,3	18
Orthophosphates (PO4)	mg PO4/L	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	0,06	<0,02	<0,02	<0,02
OXYGENES ET MATIERES ORGANIQUES									
MEST	mg/L	2400	520	69	4000	1100	150	36	4200
Carbone organique total (COT)	mg/L	39	5,8	5,4	10	13	2,1	3	3,2
COMPOSES BENZENIQUES									
Benzène	µg/L	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Toluène	µg/L	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Ethylbenzène	µg/L	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
m+p-Xylène	µg/L	<1,0	<1,0	<1,0	<1,0	<1	<1	<1	<1
o-Xylène	µg/L	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
POLY CHLORO-BROMO BIPHENYLS									
PCB 28	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
PCB 52	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
PCB 101	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
PCB 138	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
PCB153	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
PCB 180	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
PCB 118	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
OLIGO-ELEMENTS - MICROPOLLUANTS MINERAUX									
Arsenic (As)	µg/L	25	7	<5	93	34	<5	<5	63
Cadmium (Cd)	µg/L	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1
Chrome (Cr)	µg/L	41	14	<5	185	44	8	<5	105
Etain (Sn)	µg/L	<1	<1	<1	3	<1	<1	<1	1
Fer (Fe)	µg/L	42	96,2	1,68	158	453000	128000	1750	80900
Manganèse (Mg)	µg/L	2950	779	144	5920	5460	737	129	6540
Mercure (Hg)	µg/L	0,19	<0,05	<0,05	0,47	0,15	<0,05	<0,05	0,3
Plomb (Pb)	µg/L	40	13	3	181	60	4	2	175
Zinc (Zn)	µg/L	124	100	20	513	13	41	16	327
Aluminium (Al)	µg/L	25900	6940	703	98800	220000	2050	868	41800
Cuivre (Cu)	µg/L	43	19	<5	242	57	7	<5	167
Nickel (Ni)	µg/L	72	30	6	288	87	20	<5	188
Somme des métaux		mg/L	26,26	7,13	0,758	100,31	51,174	51,1754	1,919
Cyanures aisément libérables		mg/L	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Chrome VI		mg/L	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES									
Organo Halogénés Absorbables (AOX)	µg/L	54	39	19	19	32	32	64	<10
DERIVES PHENOLIQUES									
Indice Phénol	mg/L	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES									
Fluorène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Phénanthrène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Anthracène	µg/L	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Fluoranthène	µg/L	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Pyrine	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Chrysène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Benz(a)fluoranthène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Benz(k)fluoranthène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Benz(ghi)Pérylène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Naphtalène	µg/L	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Acénaphthylène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Indeno (1,2,3,c,d) pyrene	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Dibenz(a,c/a,h)anthracène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Benz(a)anthracène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Acénaphthène	µg/L	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Somme des HAP 16	µg/L	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Benz(a)pyrène	µg/L	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
HYDROCARBURES									
Indice Hydrocarbures Totaux	mg/L	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,14	<0,1	<0,1	<0,1
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/L	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,14	<0,1	<0,1	<0,1
Indice Hydrocarbures volatiles (C5-C11)	mg/L	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025
PARAMETRES LIÉS A LA RADIOACTIVITÉ									
Activité en Tritium	Bq/l	<16	<9	<8	<8	<8	<8	<8	<8

e. Annexe 5 : Détails des analyses trimestrielles des lixiviats pour l'année 2024

LOT 1 : Analyses trimestrielles du lixiviats (LIX) SCP		05/03/2024	04/06/2024	17/09/2024	03/12/2024
Lixiviats		T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024
Paramètres à analyser	Unités	2024.219.1	2024.548.1	2024.908.1	2024.1154.1
PHYSICO-CHIMIE					
Fluorures	mg/L	<2,0	<2,0	<0,5	<5
Mesure pH in-situ à 25°C	unité pH	8,6	7,7	6,7	8,4
Conductivité in-situ à 25°C	µS/cm	9320	9030	9940	10030
Température in-situ	en °C	9	22	18,2	7,3
DCO	mg O2/L	1250	1290	1690	1300
DBO5	mg O2/L	23	12	6,9	8
Chlorures	mg/L	1200	1300	1300	1200
Sulfate (SO4)	mg/L	420	540	380	300
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Azote global (NTK+NNO3+NNO2)	mg N/L	510	2100	600	680
Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/L	510	340	169	290
Ammonium (NH4)	mg NH4/L	640	400	150	340
Phosphore	mg P/L	6,05	6,73	8,4	6,47
Azote nitreux / Nitrites	mg NO2/L	2,1	810	1400	21
Azote nitrique / Nitrates	mg NO3/L	<1,0	6800	41	1700
OXYGENES ET MATIERES ORGANIQUES					
MEST	mg/L	44	33	75	28
Carbone organique total (COT)	mg/L	400	430	370	370
OLIGO-ELEMENTS - MICROPOLLUANTS MINERAUX					
Arsenic (As)	µg/L	89	106	111	86
Cadmium (Cd)	µg/L	<1	<1	<1	1
Chrome (Cr)	µg/L	383	417	445	431
Etain (Sn)	µg/L	48	53	47	50
Fer (Fe)	µg/L	2970	3060	2130	2000
Manganèse (Mg)	µg/L	453	379	385	324
Mercure (Hg)	µg/L	0,12	0,06	0,07	0,05
Plomb (Pb)	µg/L	4	4	5	4
Zinc (Zn)	µg/L	125	137	253	180
Aluminium (Al)	µg/L	533	613	777	717
Cuivre (Cu)	µg/L	17	11	45	55
Nickel (Ni)	µg/L	131	147	182	162
Somme des métaux	mg/L	1,28212	4,928	4,381	4,0105
Somme des métaux (Arrêté ministériel - Al)	mg/L	0,749	4,315	3,604	3,9305
Somme des métaux (STEP Gap - As)	mg/L	1,19312	4,822	4,27	3,92405
Cyanures aisément libérables	mg/L	<0,01	<0,1	0,11	<0,01
Chrome VI	mg/L	<0,5	<0,5	<50	<0,5
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Organo Halogénés Absorbables (AOX)	µg/L	350	1100	2200	810
DERIVES PHENOLIQUES					
Indice Phénol	mg/L	<0,01	<0,05	<0,5	0,01
HYDROCARBURES					
Indice Hydrocarbures Totaux	mg/L	<0,1	0	<0,1	<0,1
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/L	<0,1	0,12	<0,1	<0,1
Indice Hydrocarbures volatiles (C5-C9)	mg/L	<0,025	<0,025	<25	<25

f. Annexe 6 : autres contrôles (fichier à part)

N°	Installation, équipement, matériel	Date d'installation	Point de Surveillance/mesure	Type de contrôle	Périodicité	Dernier contrôle	Effectuée par
6-1	Installation Electrique	2009	Algeco/Conteneur maritime/ozoneurs		Annuel	18/04/2024	Bureau véritas
6-2	Débourbeurs	2009	séparateur hydrocarbure		Annuel	14/01/2025	CORTEC : retard d'intervention lié à une panne camion contrôle initialement prévue en décembre
6-3	Maintenance préventive radioprotection	2009			Annuel	30/12/2024	Bertin / Saphymo : attention capteur HS changement portique 2025
6-4	Pelle 314 E	2020	matériel de levage	VGP	6 mois	17/01/2024 02/06/2024	Caterpillar
6-5	Extincteur	2020	2 extincteurs : CO22kg pour l'Algeco et Poudre 6kg pour conteneur		Annuel	01/11/2023	SI TONY
6-6	Etalonnage pont bascule	2009	Précision du pont bascule		Annuel	11/04/2024	Précia Molen
6-7	Bilan hydrique	2009			Annuel	16/07/1905	EODD
6-8	Biogas 5000	12/06/2020			12 mois	06/05/2024	QED
6-9	Maintenance ozoneurs	04/03/2020	Changement des consommables		12 mois	24/06/2024	EAU PRO Industrie
6-10	GAZ alerte		en cours				ENGIE SOLUTIONS
6-11	Compacteur 826 G	29/05/2020		VGP	12 mois	04/06/2024	Caterpillar
6-12	Compte-rendu de la CCS	02/07/2024					Préfecture
6-13	Analyse du bruit de fond radiologique des piézomètres				5 ans	06/06/2023	EUROFINS / SCP
6-14	Mesures acoustiques	2009			5 ans	07/11/2024	APAVE